Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_50-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/50 – Espace communal d'activités - travaux / location

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal que les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'espace communal d'activités de la carrosserie ont débuté.

Il est rappelé également que plusieurs locataires occupent les locaux.
Les travaux se déroulent par phase.
Les locataires ont été informés que leurs locaux seront indisponibles sur certaines périodes suivant un planning prévisionnel.

Il est proposé au conseil municipal compte tenu de la gêne occasionnée par ces travaux, la prise en charge des loyers pendant l'indisponibilité effective de leur local aux locataires qui n'ont pas un important matériel à transférer.

Par ailleurs, deux locataires (la coopérative 326 et M. MINFRAY) disposant d'un stockage de matériel volumineux doivent transférer leur matériel dans le local C une fois que les travaux effectués de celui-ci seront terminés.
Conscient que ce déplacement implique des coûts importants, il est proposé au conseil municipal un accompagnement spécifique.
Pour ces deux locataires, il est proposé une révision temporaire du loyer de 50% sur 2 ans à compter de leur installation dans le local C.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_50-DE



Il est proposé au conseil municipal :

- DE PRENDRE EN CHARGE le montant du loyer pendant l'indisponibilité temporaire effective du local pour les locataires concernés, (RHIZOME, M. CHANTEPIE, SOLEO, CAP PLEUCADEUC, JL MENUISERIES, ARMOR GARDEN)
- DE REVISER le loyer de la Coopérative 326 et de M. MINFRAY, compte tenu des frais importants de transfert (aller et retour) de leur matériel dans le local C,
- Il est proposé une révision temporaire du loyer de 50% sur 2 ans à compter de l'installation dans le local C (attenant à leur local), une fois que les travaux de celui-ci seront terminés.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION
56 (Morbihan)